



# ATELIERS RÉGIONAUX SUR LES PLANS RÉGIONAUX DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

**Compte rendu de l'atelier #3 – Les engagements de  
conservation et les enjeux associés**

Le 29 septembre 2021, de 13h à 16h

## PARTICIPANTS :

ABV des 7 :	Anaëlle Varlet
CARA :	Stéphanie Vaillancourt
CNC :	Caroline Gagné
<b>CRECO :</b>	<b>Andréanne Blais (conférencière)</b>
CRE Laurentides :	Isabelle St-Germain
CREDDO :	Madelaine Rouleau
Éco-corradors laurentiens :	Josianne Dion Marilou Deschênes
Institut des territoires :	Isabelle Marcoux
MAMH :	Marilou P. Thomas
<b>MELCC :</b>	<b>Martin Joly (conférencier)</b> Stéfanie Larocque-Desroches
MRC d'Antoine-Labelle :	Arianne Caron-Daviault Emmanuelle Marcil Francis Lebelles-Giroux
<b>MRC d'Argenteuil :</b>	<b>Stéphanie Morin (conférencière)</b> Anabelle Marceau François Rondeau
MRC de Deux-Montagnes :	Raphaël Derriey
MRC des Laurentides :	Chantal Giroux Jérémie Vachon Pierre Morin
MRC des Pays-d'en-Haut :	André Boisvert
MRC La Rivière-du-Nord :	Josée Yelle
MRC Les Moulins :	Amélie Parmentier
MRC Thérèse-De Blainville :	Catherine Marcotty Denis LeChasseur (Ville de Boisbriand) Guy Charbonneau (maire, Ville de Saint-Anne-des-Plaines) Keven Renière (conseiller, Ville de Sainte-Anne-des-Plaines) Julie Chabannel (Ville de Bois-des-Fillion) Julie Gaudreau (Ville de Sainte-Thérèse) Linda Grenier (Ville de Boisbriand) Louis Tremblay (Ville de Lorraine)
MSP :	Luc Vescovi
Ville de Mirabel :	Amadou Ly

## 1<sup>ère</sup> partie : Partage d'expérience

Les deux conférences de la première partie visent à exposer certains enjeux rencontrés par les MRC lors de la réalisation de leur PRMHH, plus particulièrement lors de la réalisation de l'étape 4 et des activités de consultation menées en ce sens.

1. Les engagements de conservation, une question d'arrimage et de concertation : la démarche de la MRC d'Argenteuil, par Stéphanie Morin, gestionnaire de cours d'eau à la MRC d'Argenteuil
2. Au-delà des bonnes intentions de concertation: enjeux de réalisation des PRMHH au Centre-de-Québec, par Andréanne Blais, biologiste et directrice générale du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Les présentations sont disponibles sur la page Web des ateliers régionaux sur les PRMHH, sur le site Web d'Abrinord : <https://www.abrinord.ca/projets/en-cours/ateliers-regionaux-sur-les-prmhh/>.

Suite aux conférences, les participants ont pu se réunir en plus petits groupes pour discuter de certains thèmes d'intérêt en lien avec les présentations et leur démarche respective.

### *Salle 1 : La démarche de l'étape 4*

Dans la salle 1, les participants ont pu échanger au sujet des dispositions à prendre pour bien planifier l'étape des engagements de conservation. Voici les principaux points retenus :

- Consultation du secteur agricole : intégrer dès le début (via UPA ou CCA), parler le même langage, posture d'empathie, écouter leurs demandes/préoccupations, leur donner des gains pour favoriser l'adoption (acériculture en milieu humide, foresterie en bande riveraine, etc.).
- L'atteinte de zéro perte nette est plus difficile dans les MRC très urbanisées. Il faut envisager la compensation inter-MRC (dans le même BV).
- Planifier la concertation en amont et non seulement en fin de processus, afin de faciliter le processus dans les cas plus difficiles (ex.: zones de protection des terres agricoles à Boisbriand où on vise le développement agricole).
- Impacts importants sur les lacs : établir dans le plan d'action les lacs prioritaires visés par le développement afin d'atténuer l'impact, surtout si le PRMHH ne prévoit pas de les protéger.

### *Salle 2 - La gestion des parties prenantes et ses difficultés*

Dans la salle 2, les participants ont pu échanger au sujet des difficultés rencontrées dans la gestion des parties prenantes, notamment lors des consultations. Voici les principaux points retenus :

- Les cas de défis/conflits sont souvent présents.
- Une évaluation du risque social peut être effectuée au début de chaque projet afin de doser le niveau de concertation avec le besoin d'avancer rapidement dans le projet (plus il y a de risque, plus on doit investir d'énergie dans la consultation/concertation). Il y a une nécessité d'entendre les besoins de chaque partie prenante (et non de raisonner/convaincre).
- La transparence de la démarche aide à favoriser l'adhésion des différents groupes, mais on doit accepter que certaines personnes ne soient pas d'accord. Les acteurs difficiles sont peut-être difficiles à convaincre de nature et seulement une certaine proportion d'entre eux pourra adhérer à la démarche. Certaines études suggèrent qu'environ 2 % des gens seront réellement de mauvaise foi/presque impossible à inclure dans le changement, mais que le reste peuvent changer d'avis si leurs besoins sont entendus.
- Andréanne Blais : tous les conflits vécus dans la démarche Centre-du-Québec provenaient de 3 individus.
- Avec le temps et en conservant une approche d'ouverture, les groupes de résistance peuvent se discréditer eux-mêmes en s'isolant dans leur opposition.

### *Salle 3 - Libre : Autres expériences et enjeux*

Dans la salle 3, les participants ont pu discuter de ce dont ils avaient envie, en particulier des enjeux appréhendés pour la réalisation de l'étape 4. Voici un petit résumé des discussions :

- Comment connecter avec d'autres réalités ? Ancrer les préoccupations. Outils concrets administratifs, financiers. Comment on arrime les partenariats ? Cohérence gouvernementale et entre les différents niveaux de gouvernance.
- La finalité semble toujours demeurer floue. L'implémentation pratique des mesures de conservation demeure floue. Elle devrait être adressée de manière agressive au départ plutôt qu'à la fin.
- Un milieu karstique est présent sous un cours d'eau à Lorraine et c'est l'occasion d'amorcer une discussion sur leur mise en valeur. Ils font partie des milieux hydriques.
- L'importance d'identifier et de mentionner les milieux humides et hydriques exceptionnels dans les rencontres de consultation pour susciter l'intérêt des partenaires. Par exemple, la valeur patrimoniale naturelle d'un milieu karstique à Lorraine.
- Les PRMHH seront ensuite intégrés aux schémas d'aménagement et de développement, révisés par le MAMH puis le MSP. Éventuellement, il y aura une révision de la loi sur la sécurité civile. Les milieux humides sont très intéressants au niveau de la gestion des risques, surtout les risques d'inondation.
- C'est l'occasion de suggérer des espaces de liberté où les cours d'eau n'ont pas de rives aménagées. Problèmes de sécurité civile liés à l'érosion et aux inondations. Quand ce n'est pas construit, c'est le temps de le faire.
- Espace de liberté comme un enjeu de résilience des communautés (changements climatiques, inondations, etc.)

## 2<sup>e</sup> partie : Tour d'horizon des changements règlementaires

La 3<sup>e</sup> conférence visait à faire de la lumière sur les implications pour les PRMHH des changements apportés à la réglementation encadrant les travaux en milieux humides et hydriques, notamment le REAFIE et le RAMHHS.

Les milieux humides et hydriques et le secteur municipal : ce qu'il faut savoir sur le nouvel encadrement légal et réglementaire, par Martin Joly, chef de l'équipe Aménagement durable des écosystèmes, à la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels du MELCC.

La présentation est également disponible sur la page Web des ateliers régionaux sur les PRMHH, sur le site Web d'Abrinord : <https://www.abrinord.ca/projets/en-cours/ateliers-regionaux-sur-les-prmhh/>.